

# LE RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES AU SERVICE DES ELU(E)S



## Vers un regroupement des communes forestières dans l'Aveyron

**Une chance pour les territoires,  
un enjeu de développement  
pour TOUTES les communes aveyronnaises**

### EDITO

En tant qu'élus, nous sommes concernés à plus d'un titre par la forêt et la filière bois. Nous pouvons l'être comme propriétaire forestier, comme ayant-droit d'une forêt sectionnale, comme maître d'ouvrage (réalisation de chaufferies collectives bois ou de bâtiments publics en bois, d'ouvrages DFCL, ...) comme responsable de la sécurité (en particulier avec les Obligations Légales de Débroussaillage) et, pour tous, comme aménageur du territoire et de l'espace.

C'est au travers de ces questions d'aménagement du territoire et de stratégie locale de développement forestier, en particulier lors de la mise en œuvre de Chartes Forestières de Territoire, que nous avons été en contact avec plusieurs élus aveyronnais désireux de s'impliquer encore plus en faveur de la filière forêt-bois.

La volonté de se regrouper en association départementale des communes forestières, comme dans plus de 50 autres départements en France, est alors ressortie comme un réel besoin pour devenir force de proposition et défendre des intérêts communs et faire de la filière forêt bois un véritable levier de développement local.

Un vaste chantier s'ouvre donc à vous. Si la ressource existe bien sur l'Aveyron, sa valorisation et sa mobilisation reste à améliorer. Cela passera par une nouvelle culture, celle de la forêt et du bois, à disséminer et faire germer...

Aujourd'hui un certain nombre de clignotants sont au vert concernant l'accompagnement de cette filière tant au niveau national que régional. Le train est en marche.

C'est pourquoi l'Union Régionale des communes forestières de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées vous encourage plus que jamais dans cette démarche de regroupement des communes forestières de l'Aveyron.

Je compte sur vous et sur votre dynamisme en faveur de la forêt qui fait la richesse de l'Aveyron, pour rejoindre la liste des élus intéressés par la création éventuelle d'une future association des communes forestières. »

**Francis CROS**  
Président de l'Union régionale des Communes Forestières  
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées



Communes forestières

# CARTE D'IDENTITÉ DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS DANS L'AVEYRON

## LA RESSOURCE

(Source IFN)

### Presque un tiers du département boisé

- 32 % de la surface départementale
- 278 000 ha boisés

### Une forêt majoritairement de feuillus

- 81,5 % de feuillus avec comme principale essence le chêne pédonculé, le chêne sessile et le châtaignier
- 18,5 % de résineux

### Une dominance de peuplements en mélange de futaie et de taillis

- 49,2 % en mélange
- 22,4% en futaie régulière
- 15,8% en taillis

### Une prédominance de la forêt privée

- 92 % de forêts privées
- 8 % de forêts publiques, bénéficiant du régime forestier

### Une mobilisation de la ressource relativement difficile

#### Une forêt sous exploitée

- Production biologique de 1 Mm<sup>3</sup>/an soit 3.8 m<sup>3</sup>/ha/an
- 195 000 m<sup>3</sup> de bois rond récoltés (2012)

### Un accroissement de la surface boisée dans le temps

- 245 657 ha en 1994
- 278 000 ha en 2013

## LA FORET PUBLIQUE

**11 652 ha de forêts domaniales** principalement situées sur le nord et le sud Aveyron

**10 445 ha de forêts publiques appartenant à des collectivités, dont 3 380 ha de sections** présentes sur tout le département dans 74 communes ou leurs regroupements

#### Des liens avec la forêt privée, en terme:

- d'aménagement et de développement économique du territoire,
- de gestion des risques,
- d'entretien du réseau routier communal lié à l'exploitation forestière

## LA FILIERE

(Source Aveyron expansion- Fév 2016)

### La filière en chiffres...

- Un millier d'établissements actifs
- 2 745 emplois
- 420 M€ de chiffre d'affaire (2014)

### Des entreprises leader pour la filière

- Exploitation / Sciage / Bois énergie / Construction / Menuiserie / Ameublement
- Tissu d'entreprises très dense
- Principal centre français de construction de portes, portes intérieures et extérieures
- Notoriété pour le bois ameublement (cuisiniste...)

### Activité bois et ameublement lié au secteur de la construction neuve et de l'ameublement

### De nouvelles productions en lien avec les caractéristiques environnementales de l'Aveyron

- Résidences de loisir, maisons ossature bois et maisons « tout bois »
- Développement des opérateurs en éco-construction

### Des cursus de formation spécialisés et des centres de ressources

- BTS Système constructif bois et habitat, licence professionnelle éco-production des structures bois, éco-production de la finition industrielle des ouvrages bois, éco-conception, ingénieur bois
- CRITT bois Midi Pyrénées et plateforme technologique MIP bois adossée au lycée des métiers du bois et de l'habitat de Aubin

## ENJEUX POUR LES COLLECTIVITES

- **Mobiliser les bois des forêts des collectivités :** mise sur le marché de 8,5 Mm<sup>3</sup> attendue en 2020 au niveau national (Contrat d'Objectif et de Performance)
- **Garantir la multifonctionnalité de la forêt**
- Faire de la filière forêt bois un véritable **levier de développement local** en synergie avec les politiques territoriales
- Préserver & développer des **emplois locaux non délocalisables**



## Les Communes forestières

### POURQUOI UNE ASSOCIATION DE COMMUNES FORESTIÈRES ?

#### Pour FÉDÉRER

des collectivités locales (communes, communautés de communes, conseil général,...) ayant des intérêts communs en matière de forêt / filière bois.

#### Pour REPRÉSENTER

et exprimer la voix de ses adhérents auprès des financeurs, gestionnaires, et instances publiques, « afin d'être un interlocuteur reconnu et identifié ».

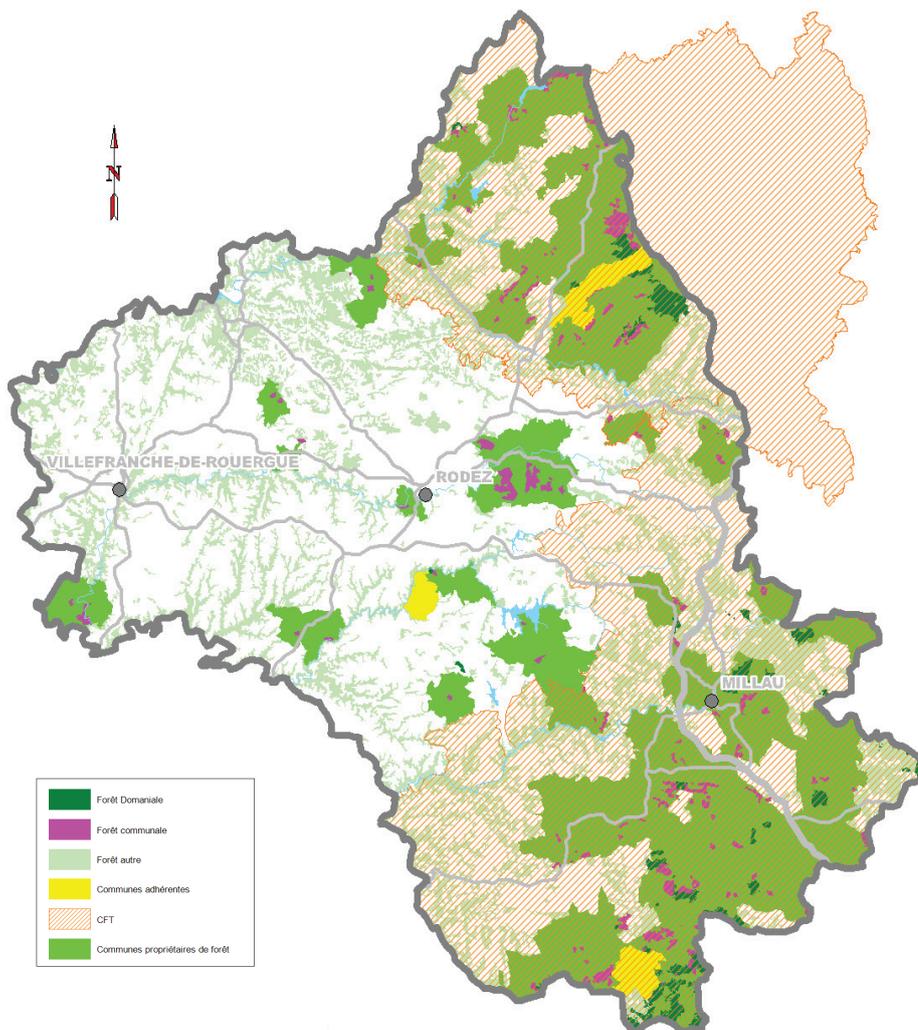
#### Pour CONSEILLER

ses adhérents au travers d'appuis techniques personnalisés ou par l'organisation de sessions d'information / sensibilisation.

#### Pour VALORISER

les enjeux et les attentes des territoires ruraux, notamment pour la mise en œuvre d'une politique forestière dynamique.

- **74 communes aveyronnaises**, soit 25% des communes du département sont propriétaires de forêts relevant du régime forestier («communes forestières»),
- **10 associations de communes forestières** existent en Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées (tous les départements hormis l'Aveyron, le Lot et le Tarn-et-Garonne)
- **1 Union régionale** Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées
- **1 Fédération Nationale** des Communes Forestières (FNCOFOR) à laquelle adhèrent l'Union régionale et les 10 associations départementales, comme 51 autres associations départementales et 8 autres Unions régionales en France
- **3 communes aveyronnaises** adhèrent directement à la FNCOFOR (en l'absence d'association départementale) : Brusque, Comps-la-Grand'Ville, Condom d'Aubrac



### POLITIQUES TERRITORIALES DANS LE DÉPARTEMENT

Issue de la loi d'orientation forestière de 2001, une Charte Forestière de Territoire (CFT) consiste à analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local.

Elle se concrétise par avec la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

Deux CFT validées sont en cours de mise en œuvre sur l'Aveyron :

- CFT de l'Aubrac (portée par le futur PNR de l'Aubrac), à cheval sur 3 départements,
- CFT des Grands Causses (portée par le PNR des Grands Causses ).

Elles ont pour enjeu la valorisation des bois locaux et le développement des filières bois énergie et bois d'œuvre.



# UNE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

## Ce que c'est ...

*Une association départementale de communes forestières est une force politique, dotée d'un outil d'expertise technique. C'est un outil d'accompagnement des élus, d'aide à la décision, en partenariat avec l'ONF.*

Une association départementale des communes forestières :

- regroupe des élus, avec des préoccupations d'élus, s'accordant sur un projet politique commun,
- a pour objet leurs compétences en matière forestière qu'ils agissent au titre de propriétaire de forêt, d'aménageur du territoire, de maître d'ouvrage - et potentiel consommateur de bois - soucieux de valoriser durablement les ressources et les compétences locales, ou encore de leur responsabilité en matière de sécurité publique,
- est dotée d'une équipe technique, dont les compétences forestières sont mises à disposition des élus adhérents qui peuvent ainsi élaborer, exprimer, et mettre en oeuvre des choix stratégiques.



## Ce qu'elle fait ...

*«Son premier rôle est syndical : il s'agit de défendre les intérêts, de porter la parole des collectivités adhérentes et de les représenter auprès de diverses instances stratégiques au sein desquelles une commune seule ne pourrait siéger». Régis Malsand, ancien président de l'association des communes forestières de la Drôme*

L'association départementale des communes forestières est :

- un interlocuteur reconnu et identifié : elle représente les collectivités adhérentes dans diverses instances stratégiques, défend leurs intérêts, mène la concertation avec les partenaires, auprès des financeurs en partenariat avec l'ONF
- un outil de promotion et d'aménagement : elle vise à valoriser les produits dans une approche industrielle ou commerciale dans le cadre de la gestion durable et multifonctionnelle mise en oeuvre par l'ONF,
- un soutien aux politiques territoriales : elle valorise les enjeux et les attentes des territoires ruraux notamment en accompagnant les collectivités dans leurs démarches d'élaboration de politiques forestières dynamiques, en particulier les Chartes Forestières de Territoire (CFT)
- un échelon au sein d'un réseau national : elle s'appuie sur un réseau national, doté d'outils de formations et disposant d'une base de données «retour d'expériences», appuis techniques... utilisables à l'échelle locale.

### Des exemples d'actions portées par d'autres associations départementales :

- l'Association des communes forestières de l'**Hérault** apporte un appui technique pour la construction par ses adhérents de bâtiments publics en bois et la mise en place de chaufferies bois
- l'Association des communes forestières du **Var** édite un DVD pour accompagner les communes dans la mise en place des Obligations Légales de Débroussaillage
- l'Association des communes forestières de **Meurthe et Moselle** met en oeuvre un programme de formations spécifiques sur l'équilibre faune-flore en forêt
- l'Association des communes forestières du **Puy-de-Dôme** apporte un appui technique pour l'animation de toutes les Chartes Forestières de Territoire (CFT) du département, en partenariat avec les territoires impliqués dans cette démarche filière bois
- l'Association des communes forestières du **Jura** apporte l'assistance juridique à une commune membre engagée dans un contentieux lié à la dégradation de la voirie communale
- ... et bien d'autres sujets encore en fonction des spécificités locales et des attentes des communes.

**UNE ASSISTANCE TECHNIQUE  
(CONSEILS INDIVIDUELS, INFORMATIONS COLLECTIVES, BROCHURES,...)  
SPÉCIALEMENT CONSTRUITE À DESTINATION DES ÉLUS  
CONCERNÉS PAR LES ENJEUX DE LA FORÊT / FILIÈRE BOIS**



## ... en partenariat étroit avec le gestionnaire unique des forêts des collectivités, l'ONF, afin de se renforcer collectivement

### Comment elle fonctionne ...

#### Une association... des adhérents

**Peuvent être membres de l'association départementale des communes forestières :**

- les **collectivités locales** (commune, pays, département, parc naturel régional) : celles **propriétaires de forêts publiques** et également celles **non propriétaires de forêt** mais intéressées par la filière forêt/bois,
- les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) pour le compte des communes de leur territoire.

#### Une association... des moyens

**La cotisation est décidée par l'association, en fonction des moyens dont souhaitent disposer les élus.**

Soit l'association se base sur :

- le **barème national**,
- son **propre barème** : il est élaboré par l'association, notamment si la base «recettes issues de la vente de bois» n'est pas adaptée.

#### Une association... des objectifs

- renforcer le partenariat avec l'ONF dans le cadre de la mise en place du régime forestier (aménagement, coupes, travaux,...),
- trouver la meilleure «articulation» possible avec les organisations déjà en place travaillant sur la forêt/filière bois, ne pas venir en concurrence de leurs programmes d'actions, mais au contraire les renforcer,
- développer une filière bois-énergie locale, durable, privilégiant les «circuits courts», afin notamment d'assurer aux chaufferies rurales un approvisionnement local de qualité et pérenne,
- réaliser la synergie des acteurs forestiers privés/publics et développer de véritables politiques territoriales dans une logique de gestion et d'exploitation durables des massifs forestiers lozériens

#### Une association... des partenaires

##### LES LIENS AVEC L'ONF

Les communes forestières et l'ONF ont la gouvernance partagée des forêts communales.

Ainsi, à l'échelle communale, cette gouvernance s'établit selon le schéma : l'agent ONF propose, les élus municipaux décident.

Cette gouvernance partagée, association/ONF, est aujourd'hui renforcée par le nouveau «contrat d'objectifs et de performance» Etat/ONF/FNCOFOR (2016-2020).

##### LES LIENS AVEC LA FORÊT PRIVÉE

La compétence des élus pour intervenir au-delà des limites de la forêt communale découle de celles qu'ils ont en termes :

- d'aménagement de leur territoire (cela passe notamment par la valorisation des espaces boisés au sens large),
- de développement économique pourvoyeur d'emplois en milieu rural,
- de défense du patrimoine «forêt», qu'il soit privé ou public, contre les incendies,
- d'entretien du réseau routier communal, ...

Les élus sont dès lors légitimes pour s'investir sur ces thématiques, résultant de la présence de forêts privées sur leur territoire. Fédérés au sein de l'association départementale des communes forestières, ils pourront ainsi initier des projets associant les forestiers privés et d'autres acteurs privés/publics...

##### LES LIENS AVEC LES STRUCTURES /ORGANISMES INTERVENANT SUR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Une association départementale des communes forestières est :

- «un acteur» de la filière forêt-bois, dont les membres (élus) ont des responsabilités qu'aucun autre partenaire ne supporte (sécurité publique, développement économique, emplois en milieu rural, ...), ce qui lui confère toute sa légitimité,
- cet acteur définit une position politique stratégique pour répondre aux besoins et attentes de ses adhérents, en partenariat avec l'ONF,
- cet acteur ne développe des compétences techniques propres que si cela s'avère nécessaire (chaînon manquant pour mener son projet politique).

##### LES LIENS AVEC LES STRATÉGIES / DYNAMIQUES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE

Le soutien des politiques forestières territoriales est un principe fondamental de la politique voulue par le réseau des communes forestières. Ce soutien se traduit au niveau :

- national : la FNCOFOR impulse et accompagne la mise en place des Chartes forestières de territoires (CFT),
- régional : l'Union régionale des associations des communes forestières anime le réseau des territoires forestiers (partage d'expériences, veille réglementaire, aide au montage de projets, ...),
- départemental : les objectifs étant bien souvent similaires, l'association des communes forestières peut être le « porte voix » (un appui politique) des stratégies forestières locales auprès des partenaires, des financeurs, ...





Office National des Forêts

## GESTIONNAIRE UNIQUE DES FORÊTS COMMUNALES EN APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER

### La mise en oeuvre du régime forestier en forêts des collectivités

La forêt communale est une composante du patrimoine forestier national, répondant à des enjeux d'intérêt général. C'est pourquoi les actes de gestion dans toutes les forêts appartenant à des collectivités territoriales s'inscrivent dans un cadre réglementaire commun : le régime forestier dont la mise en oeuvre est confiée par la loi à l'ONF. C'est dans ce cadre que la gestion des forêts des collectivités est assurée par l'ONF.

### ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ONF

L'ONF gère 22 097 ha de forêts dont 10 445 ha appartenant à des collectivités. La particularité de ces forêts est leur morcellement et la présence de sections sur le Nord Aveyron.

La gestion des forêts est organisée selon 1,5 Unité Territoriale (UT) : Aubrac-Causse (80% du territoire) et Camarès (20%) rattachée à l'UT des Monts de Lacaune.

Ces unités territoriales sont rattachées à l'agence Aveyron-Lot-Tarn et Tarn et Garonne.

### TÉMOIGNAGE DE L'INTÉRÊT D'UNE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE COMMUNES FORESTIÈRES

« Gestionnaire des forêts publiques (forêts de l'Etat et des collectivités territoriales), l'ONF est le partenaire privilégié des collectivités propriétaires, ou non, de forêt. L'ONF s'implique, dans la filière forêt/bois et la gestion durable des espaces naturels aux côtés des collectivités (département, communes, sections de communes), pour le compte desquels il applique les missions :

- rédaction d'aménagements, socles de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts,
- sylviculture orientée vers la production de bois de qualité, la préservation de la biodiversité et des paysages, l'accueil du public pour différentes activités de loisirs en forêt et garante de la pérennité des espaces boisés,
- commercialisation des bois dans les contextes locaux et nationaux, la forêt publique participe pour près de 60 000 m<sup>3</sup> au bois commercialisés dans le département.

Le fil conducteur pour la conduite de ces missions est la concertation. La création d'une association départementale des Communes forestières est de nature à renforcer cette démarche de dialogue. Elle ouvre aussi des perspectives pour porter ensemble à l'échelle du département les atouts des forêts des collectivités, dans la diversité de leurs composantes économiques, écologiques et sociales.»

*Le Directeur d'agence ONF, Jean-Luc DILGER*

### CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE ETAT / ONF / COMMUNES FORESTIÈRES 2016-2020

- Pas de contribution supplémentaire aux communes pour le financement de la gestion de la forêt publique
- Une demande de mobilisation supplémentaire faite aux communes
- Un dialogue renforcé entre l'Etat, l'ONF et la FNCOFOR

## LES AUTRES ACTEURS DE LA FILIERE FORÊT-BOIS SUR L'AVEYRON

**CENTRE REGIONAL de la PROPRIETE FORESTIERE (CRPF)**  
Conseil, information, formation des propriétaires privés à la gestion durable de leur propriété forestière.

### COOPERATIVE FORESTIERE SYLVA BOIS

Gestion de forêts privées, rédaction de documents de gestion, travaux forestiers, achats de bois

### SYNDICAT des FORESTIERS PRIVES de l'AVEYRON

Représentation, formation des propriétaires privés

### AVEYRON BOIS ENERGIE

Développement filière bois énergie et chaufferies

### UNION INTERDEPARTEMENTALE des COOPERATIVES d'UTILISATION du MATERIEL AGRICOLE

Déchetage bois énergie

### CHAMBRES CONSULAIRES de commerces et industries, des métiers et de l'artisanat, d'agriculture CRIT BOIS MIDI PYRENEES

Accompagnement de l'innovation de tous les métiers de la filière bois, transfert de technologie et soutien à la recherche

### MIDI PYRENEES BOIS

Association interprofessionnelle de la filière bois

### SAFER AVEYRON LOT TARN (SAFALT)

Accompagnement sur du diagnostic et de la restructuration du foncier forestier ...



Pour nous  
contacter ;

### Adresse locale

23, avenue de la Gineste  
12 000 RODEZ

### Adresse de correspondance Union régionale

Les Athamantes n°4 - 740, avenue des Apothicaires  
34 090 MONTPELLIER

Tél / Fax : 04 11 75 85 17 - Mail : [lmp@communesforestieres.org](mailto:lmp@communesforestieres.org)